

Délibération relative à la

Composition du Bureau de la CCI Rochefort et Saintonge

Mandature 2016-2021

Conformément à l'article R711-13 du Code de commerce, après chaque renouvellement, les CCI élisent un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint et d'un ou deux secrétaires. L'autorité de tutelle a autorisé l'augmentation du nombre de membres du bureau à 10.

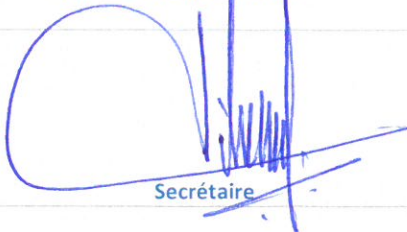
Au cours de l'assemblée générale d'installation, ont été élus membres du Bureau, selon la répartition suivante :

- Président Hervé FAUCHET (*catégorie électorale Industrie*)
- Premier Vice Président Benoît HUGER (*catégorie électorale Services*)
- Deuxième Vice Président Laurent FLEURY (*catégorie électorale Commerce*)
- Troisième Vice Présidente Pascale STRANSKY CHUSSEAU
- Trésorier Jean-Pierre CHAMBET
- Secrétaire Gérard FILOCHE
- Trésorier Adjoint Dominique GRANGEREAU
- Secrétaire Adjoint Yves OBER
- Membre du Bureau Jean-Louis LEQUIPPE
- Membre du Bureau Jean-Bernard PRUDENCIO

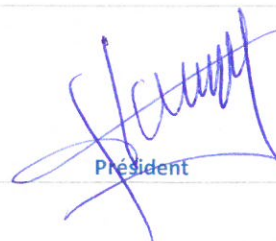
L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur cette composition du Bureau

CCI Rochefort et Saintonge
DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale d'installation,
réunie le 22 novembre 2016, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice		32
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum		17
Nombre de membres élus présents		30
Nombre de procurations		2
Nombre de votants		32
Nombre de voix POUR	32	
Nombre de voix CONTRE	00	
Nombre d'ABSTENTIONS	0	



Secrétaire



Président